

Carbonnier Lamaze Rasle, les experts en droit des affaires

Le cabinet Carbonnier, Lamaze, Rasle (Carlara) cultive son indépendance et ses expertises spécialisées. En France et à l'international.



Créé à Paris en 1986, Carbonnier Lamaze Rasle se démarque par son ancrage citoyen et son indépendance de vue et de fonctionnement. Ce cabinet à taille humaine, qui a évolué au fil des ans vers une forme de « partnership », indépendante des personnalités individuelles, fédère à ce jour près d'une centaine de spécialistes en droit des affaires, qui exercent à Paris, Lyon, Lille, Bruxelles, Beyrouth et Alger. Souvent en lien avec un réseau étendu de partenaires internationaux triés sur le volet.

Droit pénal des affaires et « restructuring »

« Dans notre métier, nous nous devons de toujours rester en phase avec ce qu'il se passe dans la société et de

nous renouveler en permanence », précise M^e Édouard de Lamaze. Ce renouvellement induit, très régulièrement, la création et la consolidation de nouveaux services experts, appelés à travailler en réseau et à plaider devant des juridictions spécialisées, connues pour être particulièrement exigeantes.

C'est le cas dans le droit public, l'une des spécialités de Carbonnier Lamaze Rasle dont le département dédié est dirigé par M^e Jérôme Grand d'Esnon. C'est aussi le cas avec le département « restructuring » (prévention, traitement et financement des entreprises en crise), qui vient d'être cofondé par deux nouveaux associés : M^e Amandine Rominskyj et M^e Antoine

Poulain. Éminents spécialistes des dossiers de restructuration financière et des procédures collectives, ainsi que des stratégies de gestion de crise, « ces deux confrères sont très bien placés pour conseiller les clients du cabinet (dirigeants, actionnaires, inves-

tisseurs...) dans leurs stratégies visant à faire face aux nombreuses difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer en cette période », relève Édouard de Lamaze, cofondateur et associé. D'autant que la grande force de Carbonnier Lamaze Rasle réside dans

la diversité et la complémentarité des expertises susceptibles d'être mobilisées chaque jour par ses avocats, tant en droit national qu'en droit communautaire ou international. Parmi ses spécialistes, certains sont depuis longtemps appelés à conseiller des médias et producteurs audiovisuels – notamment sur des sujets ayant trait à la défense de la propriété intellectuelle ou à la gestion des recours engagés contre la diffusion d'œuvres audiovisuelles. Et d'autres encore traitent régulièrement de sujets liés au droit de la distribution, au droit fiscal, au droit social, au corporate, au droit de la consommation, au droit bancaire ou bien à la publicité, au marketing et à la conformité « compliance » ■

En chiffres


37
années
d'existence


1
alliance internationale
23 cabinets d'avocats
22 pays


100
collaborateurs
75 avocats
25 salariés

Trois questions à... M^e Édouard de Lamaze,

1- Comment se porte Carbonnier Lamaze Rasle en cette période de crise ?

Notre chiffre d'affaires est resté stable en 2020, malgré la pandémie, et nous avons même pu renforcer nos activités sur plusieurs segments, comme le droit public, le droit pénal, ou le « restructuring ». Mais comme toutes les entreprises de service, la Covid nous a ébranlés et il a fallu réagir vite pour faire face : trois de nos collaborateurs ont contracté la Covid-19 et une dizaine ont déjà été cas contacts. Nous avons dû nous adapter pour maintenir le même niveau de service qu'avant la pandémie. Nous avons par exemple développé le télétravail, ce qui est tout à fait possible dans notre activité, et défini de nouvelles procédures nous permettant à tous de venir travailler à tour de rôle dans les bureaux (notamment pour consulter certaines pièces des dossiers...). Nous avons mis à profit cette période en intégrant notre équipe lyonnaise et augmenté ainsi la force de frappe de notre structure.

2- Avez-vous investi dans les technologies ?

Tout à fait. Notre cabinet met depuis longtemps l'accent sur le numérique. Mais la pandémie nous a obligé à fortement accroître nos investissements, en particulier sur tout ce qui touche aux systèmes de visioconférence. Nous nous sommes rapprochés d'opérateurs pour nous doter de salles très sécurisées, dédiées aux entretiens à distance entre les avocats et les clients. Nos informaticiens se sont aussi mobilisés pour que nos systèmes de communication puissent s'interfacer avec les mécanismes d'échanges numériques confidentiels privilégiés dans le secteur bancaire.

3- Quels types de dossiers traitez-vous le plus actuellement ?

On assiste à une multiplication des procédures d'arbitrage : les entreprises ont de plus en plus la volonté de faire appel à cette forme de justice privée, moins dépendante de l'organisation judiciaire, pour réduire le temps consacré aux procédures. Il y a aussi un fort développement de tout ce qui touche au conseil en ressources humaines – par exemple pour des réorganisations ou pour la mise en place du chômage partiel avec notre équipe sociale et pour la responsabilité des banques sous l'égide de M^e Fanny Desclozeaux. Nos experts du droit pénal des affaires, comme M^e Éric Morain, sont intervenus lors de très nombreuses audiences menées par des parquets spécialisés. Le droit pénal et le droit des personnes n'en restent pas moins essentiels pour nous : M^e Marie-Laure Barré, qui codirige le département pénal et droit des personnes de Carbonnier Lamaze Rasle, a quant à elle défendu de nombreuses victimes des attentats de Charlie Hebdo. Il est essentiel pour nous, en tant qu'avocats, d'être témoins et acteurs de tout ce qui touche à la société.

Marcalliance marque des points à l'international

Carbonnier Lamaze Rasle International, représenté par M^e Dorothée de Bernis, préside Marcalliance, un réseau international de cabinets d'avocats indépendants disposant d'implantations partout dans le monde (Australie, Espagne, Royaume-Uni, Slovaquie, Turquie, Vietnam...). Les membres de l'alliance, cofondée avec le Groupe Mazars, partagent les mêmes valeurs d'intégrité et d'excellence. Tous sont en outre animés par une même volonté de faciliter la mobilisation de leurs expertises et ressources, au cas par cas, ainsi que le suivi des grands projets transnationaux.